

# LE COÛT D'UNE ALIMENTATION SAINES DANS LE TIMISKAMING



Rapport 2022 sur la surveillance de  
l'abordabilité des aliments



Services de santé du  
**TIMISKAMING**  
Health Unit

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
L'insécurité alimentaire des domiciles .....	1
Les populations à risque d'insécurité alimentaire des domiciles .....	1
Les conséquences de l'insécurité alimentaire des domiciles .....	2
<b>La surveillance de l'abordabilité des aliments</b> .....	<b>2</b>
<b>Les méthodes de collecte des données</b> .....	<b>2</b>
Données sur le revenu .....	2
Données sur la nourriture .....	3
Données sur le loyer .....	3
<b>Tableau 1</b> : Données sur le loyer .....	3
<b>Résultats du panier de provisions nutritif</b> .....	<b>3</b>
<b>Tableau 2</b> : Scénarios de revenu 1 à 8 - 2022 .....	4
Première étude de cas – scénario n° 1 .....	6
Deuxième étude de cas – scénario n° 6.....	6
<b>Discussion</b> .....	<b>7</b>
La charité alimentaire n'est PAS une solution à la cause fondamentale de l'insécurité alimentaire.....	7
<b>Des solutions fondées sur le revenu</b> .....	<b>7</b>
Payer un salaire vital et augmenter les taux d'aide sociale. ....	7
Mettre en place un revenu de base garanti .....	8
<b>Conclusion</b> .....	<b>8</b>
Ce que vous pouvez faire .....	8
<b>Références</b> .....	<b>9</b>
<b>Annexe A</b> .....	<b>10</b>

## Introduction

### L'insécurité alimentaire des domiciles

On entend par insécurité alimentaire des domiciles « un accès insuffisant ou précaire à la nourriture en raison de contraintes financières<sup>3</sup> ». L'insécurité alimentaire des domiciles est un indicateur de la privation matérielle étroitement lié à la pauvreté, laquelle constitue un excellent prédicteur de l'insécurité alimentaire. Plus l'insécurité alimentaire s'aggrave, plus les domiciles deviennent sensibles au revenu<sup>3</sup>. Les domiciles qui sont aux prises avec des contraintes financières ont de la difficulté à se payer de la nourriture; après avoir payé le loyer, les services publics, les services de garde d'enfants et les médicaments, il reste très peu d'argent pour acheter de la nourriture. Par conséquent, la qualité de l'alimentation et la quantité des aliments sont compromises. La recherche montre que le risque d'insécurité alimentaire des domiciles diminue à mesure que le revenu augmente<sup>3</sup>.



On peut classer la situation d'insécurité alimentaire des domiciles dans les trois groupes suivants :

1. **Insécurité alimentaire marginale** – peur de manquer de nourriture ou le fait de limiter le choix d'aliments en raison d'un manque d'argent pour la nourriture;
2. **Insécurité alimentaire modérée** – signes qui indiquent que la qualité ou la quantité des aliments consommés sont compromises;
3. **Insécurité alimentaire grave** – diminution de la consommation de nourriture ou perturbation des habitudes alimentaires, comme sauter des repas ou passer des journées entières sans manger<sup>3</sup>.

Dans le Timiskaming, 15 % des domiciles touchent un faible revenu<sup>21</sup>. De plus, 1 domicile sur 5 vit l'insécurité alimentaire<sup>22</sup> et 17,7 % des enfants de moins de 18 ans ont connu l'insécurité alimentaire<sup>15</sup>. En raison de la petite taille de l'échantillon, il faut interpréter ces données avec prudence. Celles-ci pourraient sous-estimer les taux réels d'insécurité alimentaire des domiciles, surtout au sein des populations autochtones, car elles ne comprennent pas les membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves<sup>20</sup>.



### Les populations à risque d'insécurité alimentaire des domiciles

La probabilité d'insécurité alimentaire est le plus élevée chez les domiciles à faible revenu, les domiciles monoparentaux, surtout ceux dirigés par une femme et comptant des enfants de moins de 18 ans, les travailleurs précaires et les domiciles qui touchent des prestations d'assurance-emploi, d'indemnisation des accidents du travail ou de programmes d'aide sociale (Ontario au travail ou Programme ontarien de

soutien aux personnes handicapées) comme principale source de revenus, les domiciles locataires et les domiciles appartenant à des groupes d'une certaine identité raciale ou culturelle, surtout les domiciles autochtones, noirs, arabes ou asiatiques de l'Ouest<sup>3, 6, 11</sup>.

### Les conséquences de l'insécurité alimentaire des domiciles

L'insécurité alimentaire a une incidence profonde sur la santé physique et mentale et elle augmente le risque de maladies infectieuses ou chroniques (comme le diabète de type 2), d'hypertension artérielle, de maladies du cœur, de douleur chronique, de carences nutritionnelles et de décès précoce<sup>3</sup>. Elle nuit également au rendement scolaire, augmente le risque d'asthme et de dépression chez les jeunes, et peut mener à des idées suicidaires<sup>11, 19, 20</sup>. Les personnes en situation d'insécurité alimentaire risquent davantage d'être admises dans une unité de soins actifs, d'y rester plus longtemps et d'y être admises de nouveau. Cet état de choses influe sur les coûts en matière de soins de santé, lesquels sont 121 % plus élevés pour les adultes qui vivent dans un domicile souffrant d'insécurité alimentaire grave que pour ceux qui vivent dans un domicile où règne la sécurité alimentaire<sup>18, 23</sup>. En effet, les adultes aux prises avec l'insécurité alimentaire passent une journée et demie ou deux jours de plus à l'hôpital que les adultes connaissant la sécurité alimentaire et ils coûtent au système de santé de 400 à 565 \$ de plus par personne<sup>16</sup>. Par ailleurs, le fait de vivre dans des communautés éloignées comme Virginia Town, Larder Lake, Elk Lake, Matachewan ou Bear Island dans le Timiskaming augmente le risque d'insécurité alimentaire des domiciles<sup>21</sup>; le taux d'insécurité alimentaire pour les domiciles vivant dans les régions les plus éloignées est 1,7 fois plus élevé chez les jeunes, 4,3 fois plus élevé chez les adultes et 5,1 fois plus élevé chez les personnes âgées en comparaison avec celui des domiciles vivant dans les régions urbaines et accessibles<sup>21</sup>.

### La surveillance de l'abordabilité des aliments

La surveillance de l'abordabilité de l'alimentation consiste à mesurer et à suivre le coût d'aliments recommandés à l'appui d'une alimentation saine dans le but d'assurer l'accès à des aliments nutritifs, salubres et acceptables.<sup>1, 2</sup> Le panier de provisions nutritif est un instrument d'enquête que les bureaux de santé de l'Ontario utilisent pour surveiller l'abordabilité des aliments<sup>1</sup>. Il permet d'évaluer le coût d'une saine alimentation de base fondée sur les recommandations nutritionnelles en vigueur au pays ainsi que sur les habitudes d'achat de nourriture.<sup>1, 2</sup> Les prix des aliments sont recueillis dans diverses épiceries d'un bout à l'autre des régions des bureaux de santé et sont regroupés; ensuite, on calcule le prix moyen pour chacun des produits alimentaires.

### Les méthodes de collecte des données

#### Données sur le revenu

Les revenus ont été calculés pour les mois de mai et de juin 2022, compte tenu des prestations les plus élevées possible à partir des données de l'impôt sur le revenu pour 2020 et selon la supposition que les résidents avaient soumis une déclaration de revenu et demandé tous les avantages fiscaux et les crédits auxquels ils avaient droit (*voir le tableau 2*).

### Données sur la nourriture

Le bureau des Services de santé du Timiskaming surveille l'abordabilité d'aliments sains tous les deux ans en utilisant l'outil du panier de provisions nutritif. En mai 2022, l'équipe a surveillé l'abordabilité des aliments en mesurant le coût d'une alimentation saine dans le Timiskaming. À l'aide d'un modèle mixte de collecte de données, elle a recueilli les prix de 61 produits alimentaires dans 10 épicerie locales comprenant six magasins physiques et quatre magasins en ligne. Elle a inclus des épicerie du nord, du centre et du sud de la région. Les prix ont été recueillis par deux enquêteurs, dont une diététiste professionnelle, au cours de deux semaines consécutives, soit du 16 au 27 mai 2022. Elle a ensuite regroupé les données afin de calculer le coût moyen de chaque produit alimentaire, après quoi elle a corrigé les coûts en fonction du genre et de l'âge afin de calculer le coût mensuel des aliments.

### Données sur le loyer

Compte tenu de l'absence de données sur les loyers dans le Timiskaming dans le Rapport sur le marché locatif (2022) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en septembre et en octobre 2022, l'équipe a recueilli des données sur le loyer mensuel auprès de sources locales dans diverses villes de la région du Timiskaming, y compris Temiskaming Shores, Kirkland Lake, Englehart, Larder Lake et Matachewan. La moyenne a été calculée pour les logements à une chambre, à deux chambres et à trois chambres à partir des sources suivantes (*voir le tableau 1*) :

- Association canadienne pour la santé mentale (Cochrane-Timiskaming) – listes de logements à Kirkland Lake;
- *The Temiskaming Speaker* – section des petites annonces;
- Brève entrevue téléphonique avec le coordonnateur du logement et de l'intervention communautaire du programme de prévention du sans-abrisme au Conseil d'administration des services sociaux du district du Timiskaming;
- Marché Facebook et KL Construction Inc.

Tableau 1 : Données sur le loyer









Nombre de chambres	Loyer mensuel moyen (\$)¹
Studio	750 \$
1 chambre	938 \$
2 chambres	1200 \$
3 chambres	1400 \$

### Résultats du panier de provisions nutritif

L'équipe a comparé les données sur la nourriture et le loyer à huit scénarios de domicile et de revenu (*voir le tableau 2 et l'annexe A*). Les résultats ont révélé que le coût moyen de la nourriture pour une famille de quatre dans le Timiskaming était de 1 152 \$ par mois. Le tableau 2 renferme les détails et la description de chaque scénario.

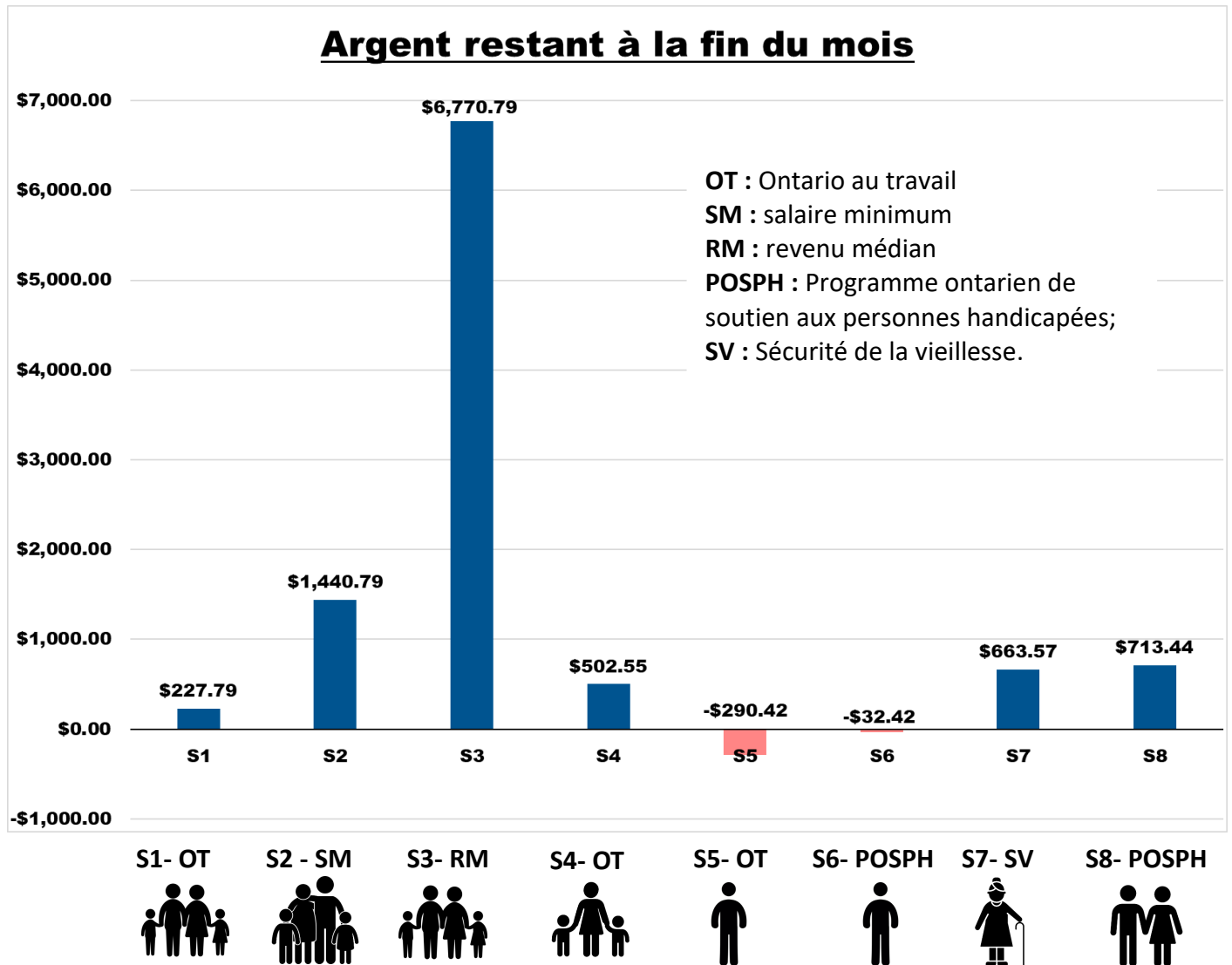
¹ Le loyer moyen peut inclure le chauffage et l'électricité.

Tableau 2 : Scénarios de revenu 1 à 8 - 2022

Scénarios de revenu	Description des scénarios 1 à 8	Revenu mensuel	Loyer mensuel moyen (peut inclure le chauffage et l'électricité)		Nourriture mensuelle moyenne	Total des dépenses choisies	Argent qui reste pour les autres besoins de base	Pourcentage du revenu consacré au loyer	Pourcentage du revenu consacré à l'achat
 <b>Scénario 1</b>	Famille de quatre, Ontario au travail – 2 adultes (homme et femme de 31 à 50 ans); 2 enfants (fille de 8 ans et garçon de 14 ans)	2 780 \$	(3 chambres)	1 400 \$	1 152 \$	2 552 \$	228 \$	50 %	41 %
 <b>Scénario 2</b>	Famille de quatre, salaire minimum à temps plein – 2 adultes (homme et femme de 31 à 50 ans), 2 enfants (fille de 8 ans et garçon de 14 ans); revenu fondé sur le salaire d'un travailleur au salaire minimum à raison de 15 \$/h, 40 h/sem. (salaire minimum en mai 2022).	3 993 \$	(3 chambres)	1 400 \$	1 152 \$	2 552 \$	1 441 \$	35 %	29 %
 <b>Scénario 3</b>	Famille de quatre, revenu médian (après impôt) – 2 adultes (homme et femme de 31 à 50 ans), 2 enfants (fille de 8 ans et garçon de 14 ans).	9 323 \$	(3 chambres)	1 400 \$	1 152 \$	2 552 \$	6 771 \$	15 %	12 %
 <b>Scénario 4</b>	Famille monoparentale avec deux enfants, Ontario au travail – 1 adulte (femme de 31 à 50 ans), 2 enfants (fille de 8 ans et garçon de 14 ans).	2 548 \$	(2 chambres)	1 200 \$	845 \$	2 045 \$	503 \$	47 %	33 %
 <b>Scénario 5</b>	Personne seule, Ontario au travail – 1 adulte (homme de 31 à 50 ans)	876 \$	(studio)	750 \$	416 \$	1 166 \$	-290 \$	86 %	48 %
 <b>Scénario 6</b>	Personne seule, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – 1 adulte (homme de 31 à 50 ans).	1 322 \$	(1 chambre)	938 \$	416 \$	1 354 \$	-32 \$	71 %	31 %
 <b>Scénario 7</b>	Personne seule, Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti – 1 adulte (femme de plus de 70 ans)	1 898 \$	(1 chambre)	938 \$	296 \$	1 234 \$	664 \$	49 %	16 %
 <b>Scénario 8</b>	Couple marié, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – 2 adultes (homme et femme de 31 à 50 ans).	2 343 \$	(1 chambre)	938 \$	692 \$	1 630 \$	713 \$	40 %	30 %

\*Les valeurs sont arrondies au dollar le plus près. \*\*Les dépenses alimentaires sont fondées sur les résultats de la version 2022 du panier de provisions nutritif pour la région des Services de santé du Timiskaming, qui comprend des facteurs d'ajustement pour la taille du domicile.

**Remarque :** Il faut interpréter avec prudence les données de la version 2022 du panier de provisions nutritif, car elles ont été recueillies lors d'un projet pilote provincial mettant à l'essai un nouveau processus de surveillance de l'abordabilité de la nourriture en Ontario. On ne peut pas faire de comparaisons entre les régions du bureau de santé, étant donné que les prix des aliments proviennent de différentes épiceries d'une région à l'autre. De même, en raison des changements apportés au processus et à la méthodologie, les données de 2022 ne peuvent pas être comparées à celles des années précédentes; il s'agit néanmoins de données d'excellente qualité qui peuvent soutenir les efforts de revendication visant à trouver une solution à l'insécurité alimentaire.



**Figure 9** : Somme du revenu mensuel qui reste pour subvenir aux autres besoins après avoir acheté de la nourriture et payé le loyer. Ce graphique met en évidence deux scénarios, soit les scénarios n° 5 et n° 6, où les personnes seules bénéficiant de prestations d'aide sociale (OT et POSPH) sont en situation de **déficit**.

Nous présentons ci-dessous deux études de cas fondées sur les scénarios de revenu n° 1 et n° 6.

Première étude de cas – scénario n° 1



Marthe et Vincent, tous deux âgés de 40 ans, étaient les fiers propriétaires d'une petite entreprise, soit un restaurant italien très couru à New Liskeard, qui a dû fermer ses portes.

Tous les deux touchent actuellement des prestations d'Ontario au travail comme principale source de revenus. Depuis la fermeture du restaurant, ils n'ont pas réussi à décrocher un emploi stable. Ils ont deux enfants : un garçon de 14 ans, Caleb, et une fillette de 8 ans, Mikayla. Caleb entre au secondaire et il veut commencer à jouer au soccer et au football cet été. Mikayla, elle, veut suivre des cours de danse avec ses amies. Si le couple achetait des aliments nutritifs pour la famille et payait le loyer de leur appartement à trois chambres, il ne lui resterait environ que 228 \$ (voir la figure 9) pour le reste du mois. Les parents ne peuvent pas se permettre d'autres dépenses essentielles, comme les fournitures scolaires, les services publics, les comptes de téléphone, les médicaments et l'assurance automobile. Ils doivent établir un ordre de priorités à cet égard avant de songer à inscrire les enfants à des activités parascolaires. Ils essaient de cacher leurs problèmes de santé mentale, mais leur anxiété augmente à mesure que la rentrée scolaire approche. Quand les familles sont aux prises avec des difficultés financières, elles ont tendance à accorder la priorité à d'autres besoins de base plutôt qu'à la qualité et à la quantité de leur alimentation; celle-ci représente d'ailleurs la première dépense qu'elles retranchent du budget.

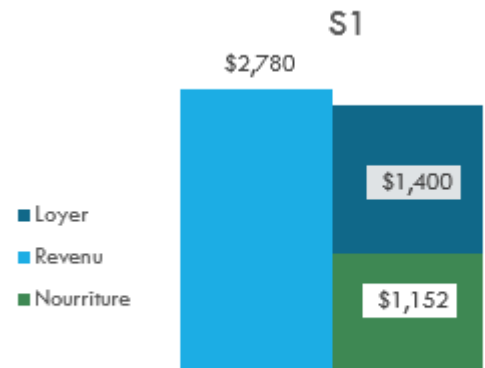


Figure 1 : Comparaison du revenu mensuel et du coût mensuel de la nourriture et du loyer pour deux adultes (homme et femme de 31 à 50 ans) et deux enfants (fille de 8 ans et garçon de 14 ans) – prestations d'Ontario au travail (OT).

Deuxième étude de cas – scénario n° 6



Joe est un homme de 48 ans qui a été congédié d'une société minière à Kirkland Lake lorsqu'il lui est devenu impossible de marcher en raison de l'évolution d'une maladie chronique dont il est atteint. Il a été un employé fidèle de cette société pendant 10 ans. Il est célibataire depuis un certain temps et paie seul tous les comptes. Ses prestations du POSPH sont maintenant sa principale source de revenus. Si Joe veut s'acheter de la nourriture et payer le loyer de son appartement à une chambre à Larder Lake, il lui reste 32 \$ par mois (voir la figure 9).

L'argent qu'il lui reste ne tient pas compte d'autres dépenses nécessaires, notamment celles liées au transport, aux produits d'hygiène, aux paiements de voiture, aux services publics, au téléphone, aux vêtements, aux soins de santé

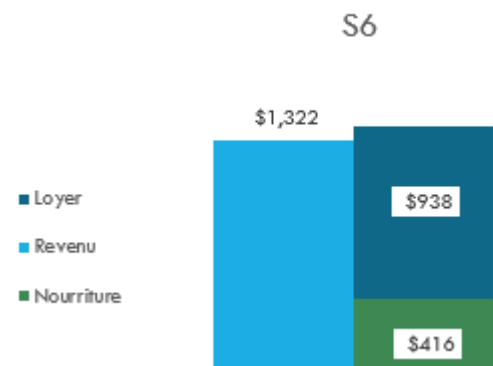


Figure 6 : Comparaison du revenu mensuel et du coût mensuel de la nourriture et du loyer pour un adulte (homme entre 31 et 50 ans) – prestations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).



(c.-à-d. les médicaments ainsi que les soins dentaires et de la vue), aux soins des animaux de compagnie, au mobilier et aux articles ménagers. Joe demeure dans une situation de déficit chaque mois et peine à s'acheter de la nourriture et l'essence nécessaire pour se rendre de Larder Lake à Kirkland Lake pour acheter sa nourriture. Par conséquent, Joe commence à sauter des repas pour pouvoir payer son loyer, ses soins de santé, ses comptes de services publics et d'autres dépenses de base.

## Discussion

Comme le révèlent les scénarios ci-dessus, les domiciles en situation d'insécurité alimentaire risquent d'acheter des aliments moins coûteux et plus transformés ou de sauter des repas, ce qui donne lieu à une détérioration de la santé physique et de la santé mentale<sup>7</sup>. L'augmentation du coût des denrées alimentaires et du loyer, entre autres, aggrave les difficultés financières de beaucoup de gens qui vivent dans les régions éloignées du nord. Vivre dans le Nord-Est ontarien pose de nombreux défis, notamment le manque de moyens de transport et l'isolement géographique. Dans beaucoup de villes de la région, y compris Kirkland Lake, Englehart, Larder Lake et Matachewan, les gens n'ont pas accès à un système de transport en commun, ce qui complique les déplacements. De plus, dans certaines régions, il n'y a pas d'épicerie ou l'accès à des commerces de la sorte est limité. Par exemple, l'épicerie de Temagami est ouverte seulement quatre mois par année, soit l'été.

La charité alimentaire n'est PAS une solution à la cause fondamentale de l'insécurité alimentaire.

La charité alimentaire a toujours été la principale réponse du gouvernement en matière de financement pour régler le problème de l'insécurité alimentaire des domiciles au Canada. Or, selon des recherches, seulement un petit pourcentage (20,6 %) des domiciles aux prises avec une insécurité alimentaire grave ont recours à ces programmes et la majorité de ces domiciles préfèrent plutôt demander de l'argent à des membres de la famille<sup>17, 24</sup>. Les domiciles en situation d'insécurité alimentaire marginale ou modérée ont encore moins souvent recours à ces programmes<sup>24</sup>. Il importe de signaler qu'en raison de toutes sortes de limitations, les banques alimentaires et les programmes communautaires d'aide alimentaire ne fournissent qu'une aide temporaire et n'offrent aucune solution à la cause principale de l'insécurité alimentaire des domiciles<sup>24</sup>. Citons, entre autres, l'incapacité de ces sources d'aide de satisfaire les préférences ou les besoins alimentaires ou religieux particuliers<sup>11</sup>. De plus, il peut être difficile d'avoir recours aux banques alimentaires à cause des problèmes de transport, de longs temps d'attente, des heures d'ouverture limitées et du risque d'une atteinte à la dignité des gens<sup>11</sup>.

## Des solutions fondées sur le revenu

Payer un salaire vital et augmenter les taux d'aide sociale.

Au Canada, il ne suffit pas d'avoir un emploi ou de compter sur l'aide sociale pour éviter l'insécurité alimentaire; en effet, près de 52 % des personnes qui connaissent l'insécurité alimentaire dépendent d'un revenu d'emploi<sup>3</sup>. Qui plus est, le salaire minimum ne suit pas le rythme de l'inflation, ce qui fait que les domiciles qui dépendent d'un revenu au salaire minimum risquent davantage d'être aux prises avec l'insécurité alimentaire, comme le montre le scénario 2 (voir la figure 2 à l'annexe 1). En Ontario, le

[salaire vital en 2022](#) devrait être de 19,70 \$ l'heure dans le Nord<sup>8</sup>. Toutefois, le salaire minimum dans la province est inférieur à cette somme, ce qui aggrave les difficultés financières pour beaucoup de gens<sup>8</sup>. Par conséquent, il est crucial de faire en sorte que les employeurs versent un salaire décent et offrent des avantages sociaux. Par ailleurs, en 2020, 67 % des domiciles ontariens qui touchaient des prestations d'aide sociale vivaient l'insécurité alimentaire<sup>3, 11</sup>. Si on veut réduire le risque d'insécurité alimentaire des domiciles, il faut donc augmenter le revenu des domiciles qui bénéficient d'une aide sociale<sup>12</sup>.

#### Mettre en place un revenu de base garanti

Fournir un [revenu de base garanti](#) s'avère un moyen efficace de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire<sup>13</sup>. Les recherches montrent que le risque d'insécurité alimentaire chez les personnes âgées seules à faible revenu diminue de 50 % à partir de 65 ans en raison de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti<sup>12</sup>. De plus, les participants à une étude pilote menée en Ontario en 2017-2018 qui ont reçu un revenu de base garanti ont connu une baisse de l'insécurité alimentaire et ont fait des choix santé en matière d'alimentation<sup>11</sup>. Une autre étude pilote menée en 2006 à Terre-Neuve-et-Labrador a montré que les interventions axées sur le revenu contribuaient largement à réduire l'insécurité alimentaire des domiciles<sup>11</sup>.

## Conclusion

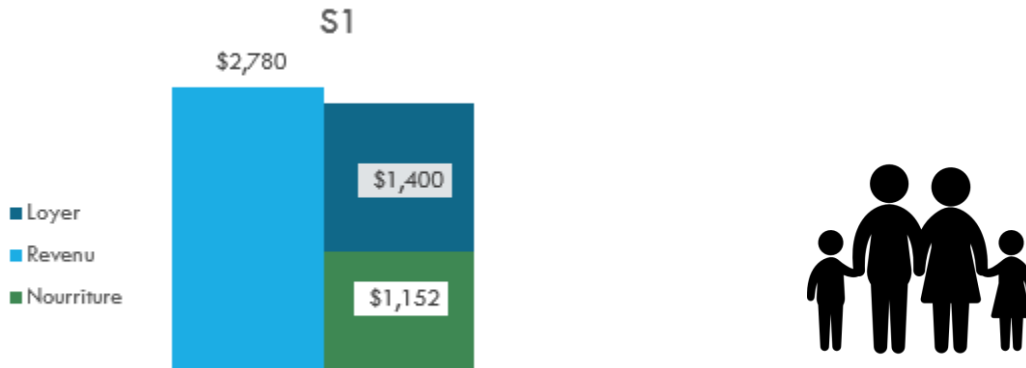
L'alimentation est un droit fondamental de la personne; tout le monde au Canada devrait avoir les moyens financiers nécessaires pour acheter des aliments nutritifs. Les gouvernements fédéral et provincial doivent prendre le problème en charge et trouver des moyens de réduire l'insécurité alimentaire grâce à des solutions axées sur le revenu plutôt que de compter uniquement sur des programmes de charité alimentaire. En effet, pour combattre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, il faut mettre en œuvre, au moyen de politiques municipales, provinciales et fédérales, des solutions fondées sur le revenu. Ces stratégies efficaces comprennent la mise en œuvre d'une politique sur le revenu de base garanti, la hausse des taux d'aide sociale, l'accès à un logement abordable ainsi qu'à des services de garde d'enfants abordables, en plus de faire en sorte que les employeurs paient un salaire décent qui reflète le véritable coût de la vie et qu'ils offrent des avantages sociaux et une stabilité d'emploi<sup>11</sup>.

#### Ce que vous pouvez faire

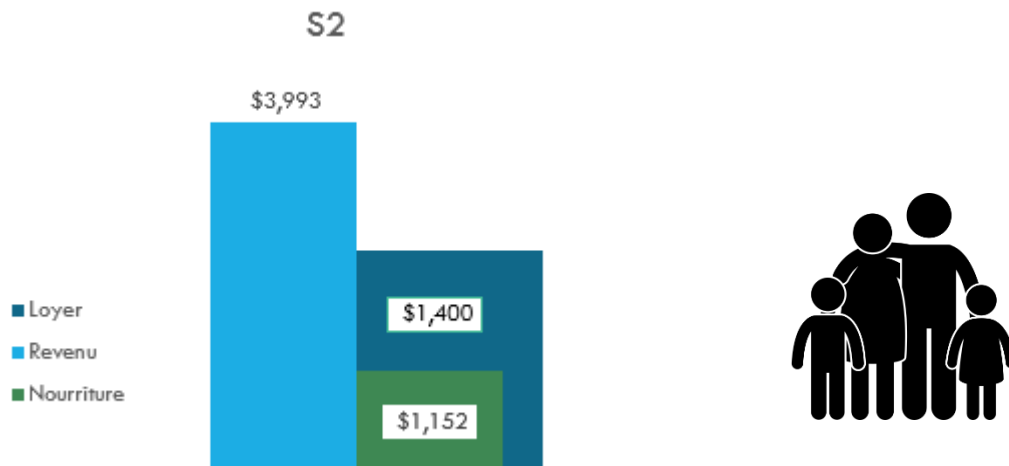
1. **Renseignez-vous** : apprenez-en davantage sur l'insécurité alimentaire et sur les populations les plus à risque d'insécurité alimentaire des domiciles.
2. **Revendiquez un changement** : écrivez à l'administration de votre localité et utilisez le modèle de lettre proposé sur le site Web des [Diététistes en santé publique de l'Ontario](#) pour revendiquer des solutions axées sur le revenu.
3. **Passez le mot dans votre communauté** : sensibilisez les gens à l'insécurité alimentaire et transmettez le message à votre famille, à vos amis et à vos collègues.

## Références

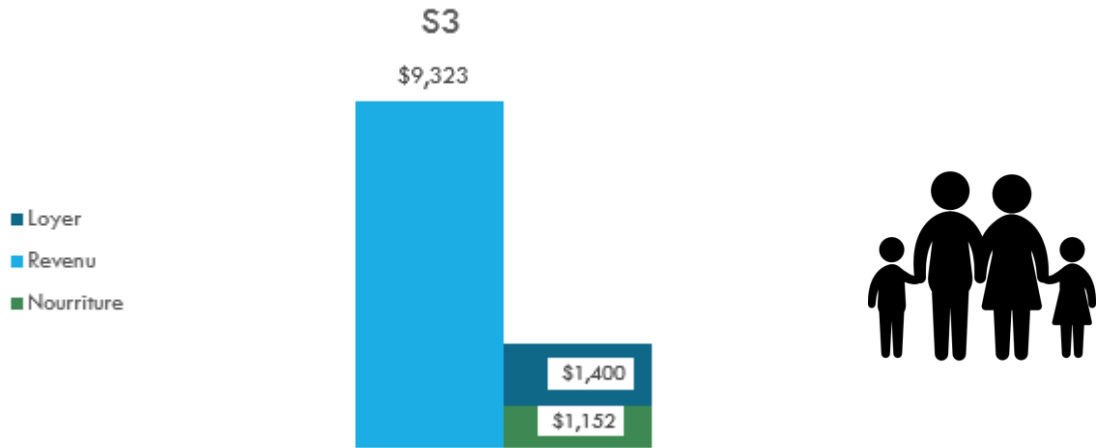
1. Gouvernement du Canada. (2020). Panier de provisions nutritif – Canada.
2. Gouvernement du Canada. (2020). Contenu de la version 2019 du panier de provisions nutritif – Canada.
3. Tarasuk, V., Li, T., et Fafard St-Germain, A. A. (2022). Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2021. Toronto, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF).
4. Gouvernement du Canada. (2020). Enquête canadienne sur le revenu (ECR).
5. McIntyre, L., Bartoo, A. C., et Emery, J. C. (2014). « When Working Is Not Enough: Food Insecurity in the Canadian Labour Force », *Public Health Nutrition*. vol. 17, n° 1, p. 49-57.
6. Bureau de santé du Nord-Ouest. (2022). Real Cost of Eating Well in Northwestern Ontario.
7. Polsky, J. Y., et Gilmour, H. (2020). Insécurité alimentaire et santé mentale durant la pandémie de COVID-19. Statistique Canada.
8. Coleman, A., et Shaban, R. (2022). Calculating Ontario's Living Wages. Ontario Living Wage Network.
9. Tarasuk, V., et Mitchell, A. (2020). Insécurité alimentaire des ménages au Canada 2017–2018. Toronto, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). Récupéré de <https://proof.utoronto.ca/>.
10. Loopstra, R., Dachner, N., et Tarasuk, V. (2015). « An exploration of the unprecedented decline in the prevalence of household food insecurity in Newfoundland and Labrador, 2007–2012 », *Can Pub Pol.*, vol. 41, n° 3, p. 191-206.
11. Diététistes en santé publique de l'Ontario. (2020). Position Statement and Recommendations to Responses to Food Insecurity. [ps-eng-corrected-07april21\\_2.pdf](https://www.odph.ca/ps-eng-corrected-07april21_2.pdf) (odph.ca).
12. Tarasuk, V. Le revenu de base garanti et ses implications pour l'insécurité alimentaire des ménages. Institut des politiques du Nord, Rapport n° 24. [cité le 14 septembre 2020]. Récupéré de [https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/reports-new/tarasuk\\_big-and-foodinsecurity-fr.pdf](https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/reports-new/tarasuk_big-and-foodinsecurity-fr.pdf).
13. Pasma, C., et Regehr, S. (2020). Basic Income: Some policy options for Canada – Report prepared for the Basic Income Canada Network. [en ligne]. Toronto, Basic Income Canada Network [cité le 14 septembre 2020]. Récupéré de [https://d3n8a8pro7vhm.cloudfront.net/bicn/pages/3725/attachments/original/1579707497/Basic\\_Income\\_-\\_Some\\_Policy\\_Options\\_for\\_Canada2.pdf?1579707497](https://d3n8a8pro7vhm.cloudfront.net/bicn/pages/3725/attachments/original/1579707497/Basic_Income_-_Some_Policy_Options_for_Canada2.pdf?1579707497).
14. McIntyre, L., Bartoo, A. C., et Emery, J. C. (2014). « When working is not enough: Food insecurity in the Canadian labour force », *Public Health Nutr.* Vol. 17, n° 1, p. 49-57. Doi: 0.1017/S1368980012004053.
15. Santé publique Ontario. (2023). Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes : L'insécurité alimentaire chez les enfants. [Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes : L'insécurité alimentaire chez les enfants \(Santé publique Ontario\)](#).
16. Men, F., Gundersen, C., Urquia, M. L., et Tarasuk, V. (2020). « Food insecurity is associated with higher healthcare use and costs among Canadian adults », *Health Affairs*, vol. 39, n° 8, p. 1377-1385. [Food Insecurity Is Associated with Higher Health Care Use and Costs Among Canadian Adults | Health Affairs](#).
17. PROOF. (2019). Relationship between food banks and food insecurity in Canada. [Relationship Between Food Banks and Food Insecurity in Canada - PROOF \(utoronto.ca\)](#).
18. Schnitter, R., et Berry, P. (2019). « The climate change, food security and human health nexus in Canada: A framework to protect population health », *International journal of environmental research and public health*, vol. 16, n° 14, p. 2531.
19. Tarasuk, V., Cheng, J., de Oliveira, C., et coll. (2015). « Association between household food insecurity and annual health care costs », *CMAJ*, vol. 187, n° 144, p. E429-E436. <https://doi.org/10.1503/cmaj.150234>
20. Tait, C., L'Abbe, M., Smith, P., et coll. (2018) « The association between food insecurity and incident type 2 diabetes in Canada: a population-based cohort study », *PLoS One*, vol. 13, n° 5.
21. PROOF. (s.d). Measuring Indigenous Food Insecurity Through CIS and CCHS.
22. Statistique Canada. (2022). (tableau). *Profil du recensement*, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 décembre 2022.
23. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Response to scientific/technical request: Household food insecurity estimates from the Canadian Income Survey 2018-2020. Publié le 1<sup>er</sup> février 2023.
24. Gouvernement du Canada. (2022). Inégalités en matière d'insécurité alimentaire au Canada : L'expérience des jeunes, des adultes et des personnes âgées ([Inégalités en matière d'insécurité alimentaire au Canada – Canada.ca](#)).
25. Ionescu-Ittu, R., Glymour, M. M., et Kaufman, J. S. (2014). « A difference-in-differences approach to estimate the effect of income supplementation on food insecurity », *Preventive Medicine*, vol. 70, p. 108-116.



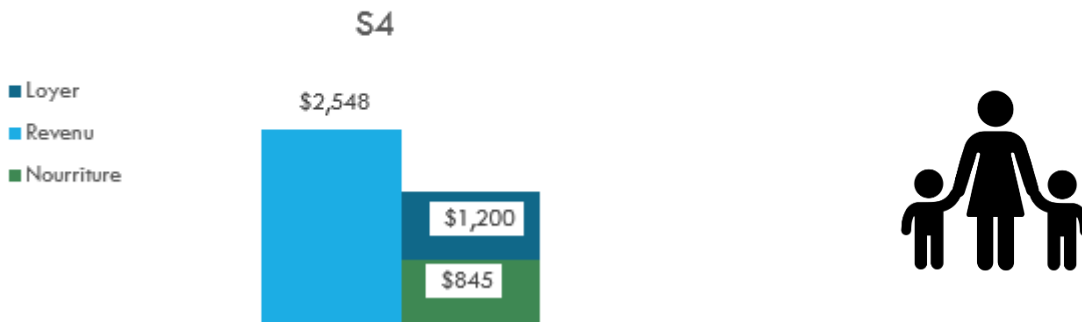
**Figure 1 :** Comparaison du revenu mensuel et du coût de la nourriture et du loyer pour deux adultes (homme et femme de 31 à 50 ans) et deux enfants (fille de 8 ans et garçon de 14 ans), Ontario au travail (OT).



**Figure 2 :** Comparaison du revenu mensuel et du coût de la nourriture et du loyer pour deux adultes (homme et femme de 31 à 50 ans) et deux enfants (fille de 8 ans et garçon de 14 ans), salaire minimum à temps plein à raison de 15 \$/h, 40 h/sem. (salaire minimum en mai 2022).



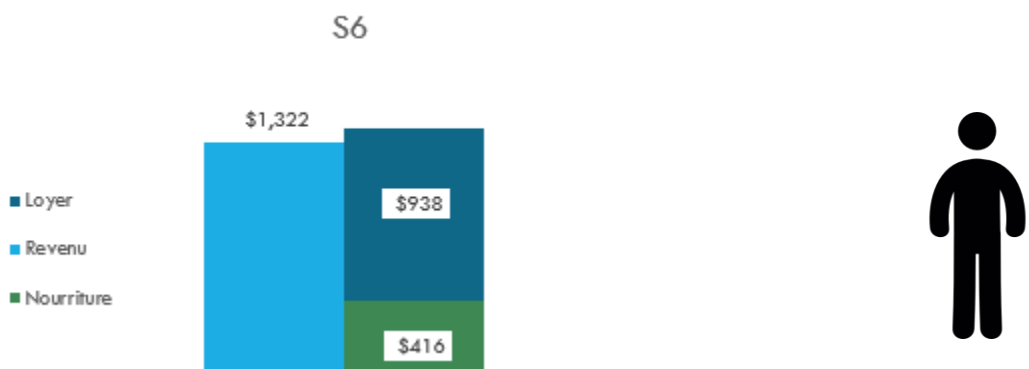
**Figure 3 :** Comparaison du revenu mensuel et du coût de la nourriture et du loyer pour deux adultes (homme et femme de 31 à 50 ans) et deux enfants (fille de 8 ans et garçon de 14 ans), salaire médian après impôt.



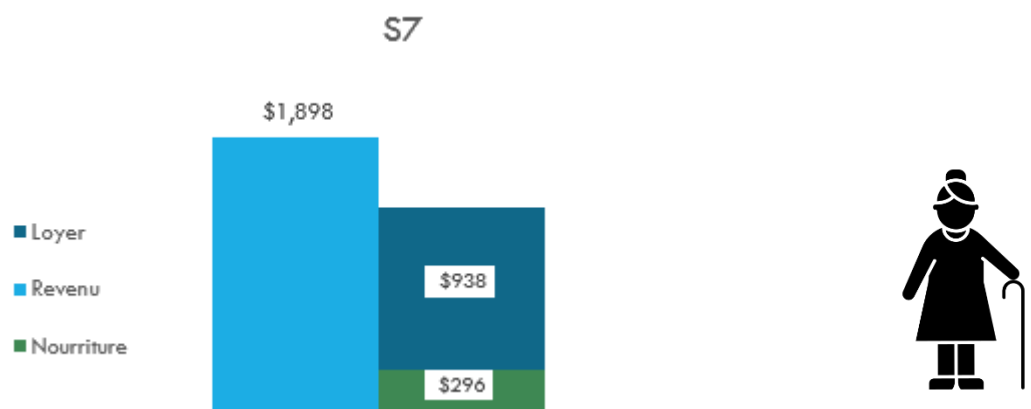
**Figure 4 :** Comparaison du revenu mensuel et du coût de la nourriture et du loyer pour un adulte (femme de 31 à 50 ans) et deux enfants (fille de 8 ans et garçon de 14 ans), Ontario au travail (OT).



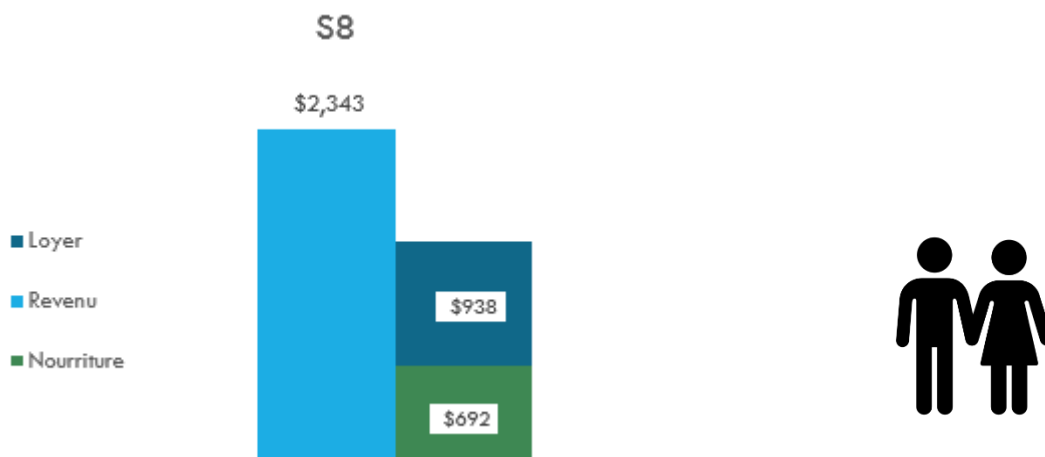
**Figure 5 :** Comparaison du revenu mensuel et du coût de la nourriture et du loyer pour un adulte (homme de 31 à 50 ans), Ontario au travail (OT).



**Figure 6 :** Comparaison du revenu mensuel et du coût de la nourriture et du loyer pour un adulte (homme de 31 à 50 ans), Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).



**Figure 7 :** Comparaison du revenu mensuel et du coût de la nourriture et du loyer pour un adulte (femme de plus de 70 ans), Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti (SV et SRG).



**Figure 8 :** Comparaison du revenu mensuel et du coût de la nourriture et du loyer pour deux adultes (homme et femme de 31 à 50 ans), Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).s

---